

# GARANTIE DE PRODUIT

## Fixit 830 evo Chape fluide au sulfate de calcium (CAF) avec adjuvant ciment spécial



Objet \_\_\_\_\_

Entreprise \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

**Prête pour un revêtement perméable à la vapeur d'eau  $\leq 1.8$  % et pour un revêtement étanche  $\leq 1.3$  %**

Conformément à notre information relative au produit, nous confirmons que le Fixit 830 evo peut être recouvert de tous les revêtements de sol usuels.

- La chape peut être recouverte de matériaux perméables à la vapeur avec une humidité résiduelle de 1.8%
- La chape peut être recouverte de matériaux étanches ou sensibles à l'humidité avec une humidité résiduelle de 1.3 %

L'adjuvant de ciment dans le Fixit 830 evo rend la surface moins sensible à l'humidité. Après la pose, aucune fissure de retrait ultérieure n'est à attendre. Si la chape n'est pas recouverte durant plus de 6 semaines, le Fixit 830 evo ne doit **pas** être barré.

Malgré la haute teneur en humidité résiduelle, le Fixit 830 evo ne subit pas de dommage, même après une durée prolongée. La dessiccation et des mesures d'accompagnement se font de la même manière que pour toutes les CAF connus.

Toute prétention de garantie suppose le respect des règles générales de la construction, des prescriptions des fiches respectives de l'ISP et de l'ASC, ainsi que des données de la fiche technique Fixit 830 evo Chape fluide au sulfate de calcium avec adjuvant ciment spécial.

Nous garantissons que le Fixit 830 evo est un produit de haute qualité et, mis en œuvre de façon adéquate, qu'il convient parfaitement à tous les travaux de pose de chape, selon SIA 251.

Adrian Müller  
Responsable des systèmes  
de plancher

Stefan Ebi  
Responsable management de produit